

INTERPELLATION

Auteur Aron Pfammatter, CVPO et cosignataires
Objet Réduire la bureaucratie et les coûts grâce à une gestion efficace des processus d'affaires et une gestion électronique des affaires
Date 12.11.2014
Numéro 6.0030

Il faut lutter contre la bureaucratie inutile, exagérée et coûteuse ; c'est-à-dire aussi bien la bureaucratie interne à l'administration que l'augmentation des contraintes administratives imposées à nos entreprises et à nos citoyens. Plusieurs instruments nous permettent de mener cette lutte. Un moyen est certainement d'utiliser les nouvelles technologies numériques qui sont à notre disposition. La Confédération, différents cantons ainsi que des communes valaisannes entreprennent des efforts pour introduire une gestion électronique des affaires (GEVER). Cela permet d'optimiser différents processus au sein de et entre les administrations cantonales et communales ainsi que de baisser les coûts ; à condition que le canton et les communes s'en tiennent à une stratégie uniforme et trouvent ensemble des solutions efficaces. Il en va évidemment de même pour les interfaces avec la Confédération.

En même temps, une gestion fonctionnelle des processus d'affaires peut permettre d'alléger les contraintes administratives des entreprises et des citoyens. Il convient de mettre à disposition un maximum de solutions électroniques pour les démarches administratives réellement indispensables.

Conclusion

Dans ce contexte, je demande Conseil d'Etat quelle est sa stratégie concrète concernant une gestion efficace des processus d'affaires et une gestion électronique des affaires, et ce, autant d'un point de vue de l'administration interne que d'un point de vue des entreprises et les citoyens.